



## République et canton de Genève

### Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 18 novembre 2021, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**ACQUISITION D'UN TRACTEUR DESTINÉ PRIORITAIREMENT AU DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS SUR DOMAINE PUBLIC : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 41'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1, let. e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 40, al. 7, let. i) du Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

vu le préavis favorable émis par 4 voix pour et 3 abstentions, par les membres de la commission des Bâtiments et Infrastructures, lors de la séance du 11 octobre 2021,

vu le préavis favorable émis par 3 voix pour et 2 abstentions par les membres de la commission des Finances et Contrôle de gestion, lors de la séance du 4 novembre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

#### **DÉCIDE**

**par 19 voix pour et 4 abstentions,**

- de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un tracteur destiné prioritairement au déneigement des trottoirs sur domaine public ;
- d'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'investissement et financement de CHF 41'000.- TTC ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 41'000.- TTC au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 janvier 2022.

Chêne-Bougeries, le 26 novembre 2021

Thierry ULMANN  
Président du Conseil municipal